

# Indicateurs de performance du service de protection de l'enfance - La Société d'Aide à l'Enfance de Peel

## Résultat de permanence - Le délai avant la permanence

### Définition :

Pour tous les enfants pris en charge par la Société d'aide à l'enfance au cours de l'exercice, le pourcentage cumulé de décharges dans une période de temps spécifique (c.-à-d. 12 mois, 24 mois et 36 mois depuis l'admission).

### Pourquoi cette mesure est-elle importante?

Offrir aux enfants la permanence dans leurs soins favorise un développement sain, un sens de la communauté et de l'identité et encourage la continuité dans les relations. Cependant, pour certains enfants, la réunification avec leur famille d'origine n'est pas envisageable et des alternatives stables doivent être poursuivies. Le système de protection de l'enfance en Ontario a plusieurs options à travers lesquelles la permanence peut être obtenue (par exemple, la réunification avec les parents, la garde légale et l'adoption). La planification de la permanence est un objectif important pour les enfants pris en charge, dont l'état de permanence, à la fois juridiquement et psychologiquement, est incertain.

### Limites des données :

Ce ne sont pas tous les décharges qui représentent une permanence obtenue; toutefois, cette mesure est considérée comme un bon indicateur \* de permanence. Pour comprendre les décharges permanentes et non-permanentes de soins, des données par type de décharge sont nécessaires. Les responsabilités traditionnelles (des arrangements de garde culturellement adaptés aux enfants autochtones) ne sont pas inclus dans ces données à l'heure actuelle.

### Considérations clés :

Le calendrier et la nature de la permanence peuvent être différents pour chaque enfant en fonction des besoins de l'enfant, les circonstances familiales, les procédures judiciaires, et la disponibilité des fournisseurs de services communautaires. Un facteur clé qui influe sur le délai avant la permanence est l'âge de l'enfant à l'admission. Les enfants qui sont pris en charge à un jeune âge sont plus susceptibles d'être déchargés à certains types de permanence (par exemple, l'adoption) par rapport aux enfants plus âgés. Les jeunes enfants obtiennent souvent la permanence dans des délais plus courts, appuyée par une législation qui limite la durée cumulée autorisée en soins de courte durée pour les enfants de moins de 6 ans par rapport aux enfants plus âgés. Un autre facteur qui influe le temps de permanence est les besoins de l'enfant, avec des besoins plus complexes associés à des délais plus longs pour atteindre la permanence.

\* Une mesure substitutive est une mesure indirecte qui se rapproche ou représente un phénomène en l'absence d'une mesure directe.

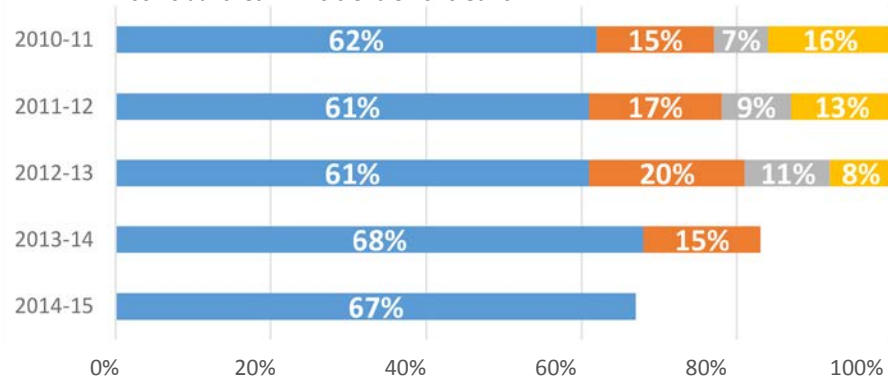
Ces données ont été compilées et analysées par la Faculté de travail social Factor-Inwentash de l'Université de Toronto, par le biais de l'Ontario Child Abuse & Neglect Database System.

### Délai qui s'écoule jusqu'à la permanence

84 % des enfants ont été déchargés des soins dans les 36 mois dont

77% des enfants ont été déchargés des soins dans les 24 mois

62 % des enfants ont été déchargés des soins dans les 12 mois entre 2010 et 2011



Les données ne sont pas représentées pour 2012 à 2013 et pour 2013 à 2014, car suffisamment de temps n'a pas encore écoulé depuis l'admission aux soins.

■ 0-12 mois ■ 12-24 mois ■ 24-36 mois ■ Toujours pris en charge

### Résultats :

Les données présentées ci-dessus démontrent que de tous les enfants admis dans un exercice donné, 61 à 68 % sont déchargés dans les 12 mois après l'admission comme indiqué par les barres bleues. 24 mois après l'admission, 77 à 83 % des enfants qui ont été pris en charge avaient été déchargés de soins, comme indiqué par les barres bleues et oranges additionnées. Les données pour les enfants admis en 2010 à 2011 et 2011 à 2012 montrent que 36 mois après l'admission, 84 à 92 % avaient été déchargés de la prise en charge, avec 13 à 16 % des enfants sous les soins de la Société d'aide à l'enfance de Peel.